

La médecine générale est une spécialité à part entière depuis 2002.

Le cursus des jeunes médecins généralistes, tant par la durée des études (bac+8) que par l'internat de médecine générale leur donne ce titre automatiquement.

L'Ordre des Médecins, comme pour beaucoup des confrères dans mon cas, m'a reconnu la qualification de spécialiste en médecine générale du fait des justifications de mon exercice en vertu de l'arrêté du 30 juin 2004.

Depuis 2002 la Caisse Nationale d'Assurance Maladie n'a pas pour autant voulu considérer que les médecins généralistes ont le droit de coter CS (consultation spécialisée), ni qu'ils ont à être honorés du tarif correspondant (23€, sans même parler des diverses majorations accordées en sus à beaucoup d'autres spécialités).

Plusieurs confrères ont en conséquence depuis toutes ces dernières années entamé des procédures devant les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale pour faire reconnaître nos droits par les Caisses d'assurance-maladie.

Mais un fait nouveau s'est produit le 12 mars 2009 : Pour la première fois c'est une Cour d'appel qui a rendu son arrêt, confirmant le droit des spécialistes en médecine générale à appliquer la nomenclature des spécialistes (la CPAM s'est pourvue en Cassation, mais ce pourvoi n'est pas suspensif).

Votre médecin pourra désormais les tarifs de consultation légaux, notamment 23 euros aux jours et heures ouvrables pour les majeurs de 16 ans dont il est le médecin traitant, et 28 euros pour les mineurs de 16 ans.

C'est sur ces bases que les Caisses doivent légalement vous rembourser.

Il est possible qu'elles continuent à vous rembourser sur la base des anciens tarifs (par exemple 22 euros pour un adulte, 27 ou 25 pour un enfant). Il est même possible qu'elles vous adressent des courriers mettant en cause votre médecin à ce propos.

Comme pour le reste de votre prise en charge médicale, votre médecin reste à votre disposition pour toute explication complémentaire et indication des voies de recours à ce sujet.

Avec l'assurance de ma considération dévouée.

***Dr votre Prénom et NOM,
Spécialiste en Médecine Générale.***

